
Règlement de la randonnée cyclotourisme du 7 juillet 2024 – Départ de Soulomès

L'association Bergers des Lavandes organise, une randonnée cyclotourisme qu'elle nomme « les 46 kms cyclo des lavandes », **la matinée du dimanche 7 juillet 2024.**

Parcours :

- **46 km**, avec 650 m. de dénivelé, sur des petites routes du causse, entre jolis villages, champs et forêts, avec 3 étapes près de champs de lavande et de lavandin, exploités par Bergers des Lavandes.

Le départ se situe sur la commune de **Soulomès (46240)**, au lieu-dit « Pech Cendrié – D17 », aux coordonnées GPS 44.619 1.606

Il se fera entre 8h00 et 9h00. Après 9h00 les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ des retardataires. L'arrivée se fait au même endroit. Elle est prévue entre 11h30 et 13h.

A l'arrivée l'organisation vous proposera une restauration avec la présence de producteurs locaux de 12 à 14h.

Le montant de la participation à la randonnée est de **5€**. Elle est à régler au moment du départ, en espèces ou par chèque à l'ordre de « l'association Bergers des Lavandes ».

La participation est gratuite pour les enfants jusqu'à 15 ans, qui doivent quand même s'inscrire. Ils devront être sous la responsabilité d'un adulte.

Cette randonnée est ouverte à tous, licencié ou non à une fédération, pourvu qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique du vélo.

Cette randonnée n'est pas une course, ne comporte aucun classement et se déroule sur **des routes et chemins ouverts à la circulation** habituelle (piétons, 2 roues, véhicules).

Les participants sont considérés en excursion personnelle et **s'engagent à respecter strictement le code de la route et à porter un casque.**

Le parking, le départ, l'arrivée et les étapes se font sur des propriétés privées. Vous devez respecter les lieux et les laisser propres après votre départ.

Chaque participant pourra consulter ce règlement sur le lieu du départ. Il lui sera remis une feuille de route avec le parcours qu'il aura choisi. En complément les parcours seront fléchés.

Sur le parcours des collations vous seront proposées, libre à vous de profiter de ces pauses ou de continuer votre chemin.

L'association organisatrice est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance, les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. **Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir au cours de l'événement.**

En cas d'accident ou d'incident quelconque survenu ou provoqué par un participant, **la responsabilité de l'association Bergers des Lavandes ne saurait être engagée en aucun cas.**

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événements climatiques, ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler le ou les circuits, sans que les participants puissent prétendre à quelconque remboursement ou dédommagement.

- Je déclare avoir lu et approuvé le présent règlement, pour moi et les personnes dont je suis responsable.
- Je m'engage à respecter strictement le code de la route et à porter un casque.
- Je confirme ne présenter aucune contre-indication à la pratique du vélo.

Signature :